

Evolution dans la catégorie d'emploi technicien
par l'intermédiaire de Certificats de Capacités Professionnelles

TECHNICIENS GÉOMÈTRES

POUR ÉVOLUER

DANS VOTRE ENTREPRISE ...

La profession vous propose des formations

Certifiantes à travers :

6 CCP

(Certificats de Capacités Professionnelles)

dans 3 Domaines « Métier »

LA PROPRIÉTÉ

LA TOPOGRAPHIE

L'INGÉNIERIE INFRASTRUCTURE

Formations animées par des Professionnels,
tous spécialisés et reconnus dans leurs domaines de compétences
Ayant une bonne pratique de la pédagogie

**Formations entièrement financées par ACTALIANS
(organisme collecteur)**

■ QUELLES FORMATIONS ?

Propriété & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2

Topographie & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2

Ingénierie Infrastructure & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2

■ OÙ SUIVRE LES FORMATIONS ?

A PARIS

54, boulevard Richard LENOIR 75011

■ QUI DISPENSE LES FORMATIONS ?



Contact :

Dominique DAUVERGNE
Responsable Pédagogique

Tél : 01 43 40 85 27

Port : 06 27 83 21 12

d.dauvergne@geoaptitude.fr
www.geoaptitude.fr

■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES FORMATIONS

A QUI S'ADRESSENT CES FORMATIONS

Techniciens Géomètres salariés classifiés **Niveau 3 Echelons 1 et 2** de la convention collective.

LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION PROPOSÉS

6 CCP pour se perfectionner dans **trois** des principaux **domaines d'activité** du Technicien Géomètre,

- **2 CCP Propriété & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2**
 - Pour aborder l'ensemble des sujets liés à la gestion des travaux fonciers et d'aménagement
- **2 CCP Topographie & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2**
 - Pour aborder l'ensemble des sujets liés aux relevés et à l'interprétation des travaux topographiques
- **2 CCP Ingénierie Infrastructure & Organisation Opérationnelle – Coursus 1 et 2**
 - Pour aborder l'ensemble des sujets liés aux lotissements, aux études et suivi de travaux portant sur la VRD et les aménagements

Chacun des parcours thématiques de formation contient un tronc commun dédié à **l'Organisation Opérationnelle** pour aborder le rôle et les fonctions du chef d'équipe ainsi que les techniques à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS

- **Pour un CCP du Coursus 1**
 - Avoir un **minimum d'une année d'expérience** en tant que technicien classé **niveau III échelon 1** de la convention collective
- **Pour un CCP du Coursus 2**
 - Avoir un **minimum de 2 années d'expérience** en tant que technicien classé **niveau III échelon 2** de la convention collective

LA CLASSIFICATION

- **La Branche Professionnelle précise que conventionnellement :**
 - Suite à l'obtention d'un **CCP du Coursus 1**, le salarié sera classé au **niveau III échelon 2** de la convention collective, dans le mois qui suit l'obtention
 - Suite à l'obtention d'un **CCP du Coursus 2**, le salarié sera classé au **niveau III échelon 3** de la convention collective, dans le mois qui suit l'obtention

DURÉE, PÉRIODE ET DATES DES FORMATIONS

La durée totale, pour chaque CCP, est de 175 heures de cours et d'évaluation.

La période totale et la fréquence des cours : Cinq semaines de cours en centre de formation réparties sur une période totale d'environ dix mois, soit une fréquence moyenne d'une semaine de cours tous les deux mois.

Dates des Formations : Pour chaque CCP, les cours débiteront une fois qu'un groupe de six stagiaires sera constitué. Nombre minimum de participants contractuellement défini avec la branche professionnelle. Le nombre maximum de stagiaires par session est de douze. Les dates prévisionnelles des semaines de cours sont consultables sur les sites de l'APGTP et de GéoAptitude.

■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Des professionnels, tous spécialistes reconnus dans leurs domaines de compétences.

Géomètres-Experts, Géomètres-Topographes, Ingénieurs spécialisés, Géomètre du Cadastre, Inspectrice Divisionnaire, Spécialistes en Métrologie, Paysagiste, ...

LES PRÉREQUIS POUR SUIVRE CES FORMATIONS

La Branche Professionnelle précise que les seules conditions d'accès aux CCP sont les niveaux de qualification dans la grille de classification et la durée d'ancienneté dans le niveau considéré.

(voir page précédente).

Préalablement à leur inscription, GéoAptitude s'assurera que les postulants ont les aptitudes à utiliser les principaux outils de la formation, ordinateur et logiciels, pour le cas échéant préconiser une mise à niveau adaptée.

LES OBJECTIFS DES FORMATIONS

Pour un CCP du Coursus 1

Être apte à réaliser les tâches professionnelles conformément aux critères de la Convention Collective Nationale pour un technicien classé **niveau III échelon 2**

Pour un CCP du Coursus 2

Être apte à réaliser les tâches professionnelles conformément aux critères de la Convention Collective Nationale pour un technicien classé **niveau III échelon 3**

LES MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES, LA QUALIFICATION

Pour chaque cursus des CCP les programmes aborderont, de façon exhaustive, les notions théoriques fondamentales relatives au domaine considéré ainsi que leur exploitation numérique et graphique à travers les outils informatiques tels que la suite Office et AutoCad V14 avec COVADIS. Les supports de cours papier et numériques seront remis aux stagiaires.

La formation sera articulée de façon binaire avec un apport théorique en première partie suivi d'une mise en application ou de l'étude de cas professionnels intéressants. Les modules se termineront par une synthèse et un apport d'expérience. La réalisation d'un projet tutoré, en entreprise, permettra la mise en situation réelle des notions abordées en cours et leur évaluation grâce à la restitution qui en sera faite.

Chacun des modules contenu dans les programmes fera l'objet d'évaluations notées, un entretien final devant un jury paritaire viendra confirmer, ou non, l'acquisition du module. L'ensemble des modules devant être acquis pour obtenir le Certificat de Capacités Professionnelles.

■ POUR VOTRE INSCRIPTION, ORGANISEZ-VOUS !

■ CHOISISSEZ VOTRE FORMATION

Consulter PROGRAMMES DÉTAILLÉS
dans chaque **Dossier d'Inscription** de CCP
disponibles sur le site de GéoAptitude – onglet CCP

■ PLANIFIEZ VOTRE FORMATION

Consulter les **CALENDRIERS PRÉVISIONNELS**
disponibles sur le site de GéoAptitude – onglet CCP

■ INSCRIVEZ-VOUS

Remplir LA FICHE D'INSCRIPTION
du **Dossier d'Inscription**
disponible sur le site de GéoAptitude – onglet CCP

■ ENSUITE...

Dès réception de votre **fiche d'inscription par GéoAptitude**, vous serez contacté par votre conseiller pédagogique qui vous apportera toutes les informations utiles pour mieux appréhender les enjeux de la formation.

Seront également abordés les pré requis nécessaires, notamment, ceux qui concernent la maîtrise des outils informatiques et logiciels utilisés durant votre formation.

Enfin, pour que soit finalisée votre inscription, il faudra procéder à la signature de tous les documents conventionnels entre les différents acteurs de votre parcours de formation, à savoir :

GéoAptitude, l'employeur, le tuteur en entreprise, ACTALIANS (organisme collecteur des fonds de financement de la formation professionnelle) et la branche professionnelle représentée par la CPNEFP (commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle).

Pour cela, un **dossier UNIQUE d'inscription**, comportant toutes les pièces règlementaires, sera échangé entre les différentes parties qui auront à compléter et signer les documents qui les concernent.

A l'issue de cette étape, et si le nombre minimal de 6 stagiaires inscrits est atteint pour la session choisie, votre inscription deviendra définitive.

Sur le tuteur en entreprise :

Employeur ou collaborateur supérieur hiérarchique du stagiaire, il devra superviser la formation du salarié stagiaire et s'assurer de la bonne réalisation des travaux d'applications pédagogiques du CCP.

Pour se faire, et rendre la démarche la plus compatible possible avec les contraintes temporelles et organisationnelles du tuteur et de l'entreprise, un « Livret de Formation » organisé sous forme de « fiches travaux » permettra de suivre, de façon simple et structurée, la mise en application des travaux par le salarié stagiaire tout au long de son parcours pédagogique.

Le stagiaire sera chargé de la bonne tenue et de la mise à jour de son Livret de Formation, qu'il devra faire valider par son tuteur en entreprise ainsi que par le responsable pédagogique de l'OF. Ce document servira d'outil d'évaluation afin d'apprécier l'autonomie et les compétences organisationnelles du stagiaire au regard des aptitudes de technicien attendues pour le niveau de qualification considéré.

GéoAptitude mettra en place, au démarrage de la formation, une journée de « formation au Tutorat » afin d'aider le futur tuteur en entreprise à développer une relation constructive et adaptée, tout au long du parcours pédagogique. Lui permettre de suivre et d'évaluer efficacement le stagiaire.